

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAROUX et de SIBONIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

Mathieu Lae

GAZETTE DE LIÈGE.

ESPAGNE.

M. le général Cruz, ex-ministre de la guerre en Espagne, est arrivé le 5 novembre à Bordeaux, venant de Madrid. Parmi les bruits aux-
quels son voyage a donné lieu, dit le *Mémorial Bordelais*, « on prétend qu'il a une mission particulière du gouvernement, qu'on lui a assigné 90 mille réaux d'appointemens, et qu'il va s'embarquer pour la Havane, où à son arrivée, la dernière expédition du Ferrol, forte de 12 à 14 mille hommes, se mettra sous ses ordres pour agir contre les indépendans du Mexique. Ce général, qui a fait la guerre dans ce pays lointain, en connaît parfaitement la topographie et s'y est fait remarquer par ses talens militaires.

On lit encore ce qui suit dans le même journal : « Les partisans de M. Zou ditent que, malgré sa chute, il n'a pas perdu la faveur du roi, puisqu'on lui a permis de se présenter au baise-main, ce qui avait été refusé à tous ses prédécesseurs déchu. On ajoute que le roi lui a dit à cette occasion : « Une grande tempête s'est élevée contre vous ; j'ai été obligé d'y céder, mais je ne vous en conserve pas moins mes bonnes grâces. »

— On lit dans l'*Indicateur de Bordeaux*, sous la date d'Irun, 31 octobre :

« Le courrier d'aujourd'hui a apporté quelques lettres de la Galice qui sont d'une nature affligeante ; les arrestations ont recommencé comme au tems de la plus grande terreur, et on prétend que c'est par suite d'ordres arrivés de Madrid que les emprisonnemens ont eu lieu ; il est pénible de penser que le changement de ministère fera peut-être renouveler les persécutions dans toutes les autres provinces du royaume. »

FRANCE.

Paris, le 9 novembre. — Une souscription en faveur des Grecs, proposée, ouverte et fermée le même jour à Pernambuco (Brésil) par des négocians et artistes français de cette ville, a rapporté 90 fr. qui ont été adressés à la maison Laffitte à Paris.

— Un Journal avait annoncé la formation de deux régimens indiens. L'*Etoile* nie ce fait : mais elle convient qu'un nouveau régiment de ligne, 51^e, vient de s'embarquer pour les colonies.

— La cour royale de Paris, présidée par M. le comte Desèze, a prononcé hier sur les appels respectifs des condamnés et du ministère public, dans une affaire dont les débats et les plaidoieries ont eu lieu à huis clos. Une femme dont le premier mari a tenu le rang le plus honorable dans la société, se trouvant embarrassée pour le paiement de ses loyers, n'a pas craint de prostituer, pour une modique somme, sa fille âgée de dix ans, à un homme presque hexagénaire. Le jugement du tribunal correctionnel est confirmé dans la disposition qui condamnait la mère à deux ans, et le séducteur suranné à six mois de prison ; mais la cour, en exécution de l'article 335 du Code pénal, a prononcé contre le vieillard l'interdiction des droits civils pendant 2 ans, et contre la mère pendant 10 ans ; la mère sera de plus privée des droits et avantages qui lui auraient été accordés sur la personne et les biens de l'enfant, par le titre du code civil relatif à la puissance paternelle.

— Aux nouvelles que nous avons empruntées aux journaux anglais arrivés hier, par voie extraordinaire, nous devons ajouter la suivante : « On annonce qu'un officier français, nommé Courtois de Saint-Clair, a été arrêté et emprisonné à Mexico, comme agent secret du gouvernement de la Havane et du consul français à Cuba. Sa correspondance, qui est entre les mains du gouvernement mexicain, a fait connaître sa mission. Lorsqu'on l'interrogea, il a répondu qu'il n'était qu'un simple voyageur, et qu'il avait fait M. Poinsett. On dit, dans une espèce de précis de ses voyages et de sa correspondance, publié à Mexico, que le gouvernement mexicain s'est abstenu de le faire juger publiquement, parce que plusieurs familles distinguées de cette capitale se trouvaient compromises par les révélations de cet agent.

— Les journaux de l'opposition royaliste sont très mécontents de l'emprunt d'Haïti ; l'*Aristarque* traite aujourd'hui cet emprunt de révolutionnaire.

Cours de la Bourse du 9 novembre. Rentes. 5 p. 070, jouissance du 22 mars 1825, 99 fr. 80 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 070 ; jouiss. du 22 juin, 69 fr. 40. — Act. de la banque, 2150 00. — Emprunt royal d'Espagne 1823, 150. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 5 c. Trois pour cent. A 3 heures 69 fr. 80 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Zante, le 25 septembre. — M. Regnault de Saint-Jean d'Angély (fils de l'ancien ministre d'état sous l'empire) continue à Nauplie l'organisation d'un corps de cavalerie ; le colonel Fabvier discipline des troupes à Propéenne, des officiers d'artillerie enseignent la manœuvre du canon aux troupes, et tout s'organise pour une sixième campagne.

Le général napolitain Rossarol, qui s'était depuis un an réfugié à Zante avec son épouse et cinq enfans, est parti pour Gastouni. On le dit chargé par le sénat d'organiser des corps d'infanterie, de cavalerie, et d'entreprendre le siège de Patras.

— Après avoir établi deux croisières, l'une dans le golfe de Patras, et l'autre devant Prévésa, pour maintenir les blocus de ces places, l'amiral Miaulis quitta la mer Ionienne au commencement de septembre, pour se porter sur les parages de Candie. On apprend qu'après y avoir fait sa jonction avec la division de Sachtouris, il s'avancait vers les côtes de l'Égypte pour y recevoir les deux flottes ennemies.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 12 NOVEMBRE.

Deux bateaux chargés de houille, joints ensemble et appartenant au sieur Massart, rue des Tanneurs, ont failli être submergés en passant ce matin sous le pont des Arches. Un de ces bateaux ayant heurté contre l'une des piles, il s'y est pratiqué une ouverture par laquelle l'eau s'est introduite. On est parvenu à l'amener assez près de terre avant qu'il n'allât au fond pour que l'on ait pu en opérer le déchargement. Le bateau est peu endommagé.

— Des journaux étrangers prétendent savoir, sans doute par des correspondances particulières, que notre gouvernement doit contracter un emprunt de 20 millions, dit-on, et que cette somme serait destinée à venir au secours de nos colonies, principalement de celles des Indes-Occidentales.

(Journal de la Belgique.)

— Les journaux de la Hollande continuent à donner des nouvelles de Batavia, de dates antérieures à celles que nous avons marquées dans nos deux derniers numéros. On y voit que S. Exc. le gouverneur-général baron Van der Cappellen avait fait de nouvelles promotions dans l'administration et dans l'armée.

Le 9 avril a eu lieu la remise de l'établissement de Malakka, cédée par notre gouvernement à la Grande-Bretagne, en vertu du traité du 17 mars 1824.

— Dans les premiers jours d'avril est parti de Batavia le détachement de troupes qui doit prendre possession des postes anglais dans l'île de Sumatra, cédés par l'Angleterre à notre gouvernement, ensuite du même traité.

On s'attendait à voir incessamment s'effectuer aussi la remise de Benkoleri, par les Anglais, à nos commissaires partis à cet effet à bord de la corvette royale *Dolphin*.

Le navire national *Padang* était parti pour les Pays-Bas avec un chargement de café. Il doit apporter en retour une cargaison de toiles, spécialement destinées à l'usage de la garnison de Padang. Un chef indien s'est embarqué à bord du navire pour choisir les toiles des qualités et dimensions requises pour cet objet. Si cette opération a lieu, elle pourra offrir des résultats importants pour le commerce de nos toiles.

Les nouvelles de Banjarmassing, du 23 avril, portent que le Pembakel Semoedien, un des principaux partisans de l'ex-chef Kendet, s'est, le 16 du même mois, rendu au gouvernement des Pays-Bas ; et que le résident de Banjarmassing l'avait fait transférer à Patas, pour y rester en attendant les ordres de l'autorité supérieure.

— On apprend de la résidence de Samarang, que pendant les derniers mois les tigres ont causé plusieurs malheurs, quoique l'année dernière on a pris un grand nombre de ces animaux féroces, pour lesquels on a distribué des primes.

A Singo-Redjo, district de Limbangan, régence de Kendol, demeurait une veuve nommée Biang Rasit, avec son enfant, âgé d'environ 5 ans et près d'elle demeurait depuis quelques jours son amie Biang Kayman avec sa petite fille, âgée de 4 ans.

Ces personnes dormaient tranquillement, lorsque le 4 mars à 4 heures du matin, elles furent réveillées par le rugissement effroyable d'un tigre qui se trouvait au dessus de la maison, et qui s'introduisait par l'ouverture de côté, comme en ont toutes les maisons de Java, dans l'appartement où étaient ces infortunées glacées de terreur.

La femme Rasit fut le premier objet de la fureur du monstre : il la saisit à la gorge et la déchira d'une manière épouvantable. La femme Kayman, hors d'elle-même par cet horrible spectacle, prit la fuite sans songer au danger auquel étaient exposés les enfans ; ces petits infortunés criaient au secours et ces cris étouffèrent la terreur et ranimèrent le courage de cette femme qui prit la résolution de retourner pour sauver les enfans s'il était possible. Elle retourna donc dans la maison, mais fut malheureusement reconstruite par le tigre qui s'élança sur elle, lui déchira le bras, lui fit une blessure considérable au côté et l'étendit par terre.

L'animal féroce abandonna aussitôt la maison, et prit la fuite.

Après que cette femme mortellement blessée fut revenue à elle, elle appela du secours; cet événement avait déjà fait tant de bruit que le chef du village était venu sur les lieux. A son entrée dans la maison, un spectacle horrible s'offrit à ses yeux; la femme Rasis, à côté de son enfant, déchirée en mille pièces, et la petite fille de la femme Kayman nageant dans son sang qui décollait d'une large blessure au côté.

Ayant remarqué quelques signes de vie dans cet enfant, le chef la fit porter chez lui ainsi que la femme Kayman; mais le soir même cette dernière n'existait plus; l'enfant vivait encore d'après les derniers avis.

(*Courrier des Pays-Bas.*)

Note sur le duc de l'Infantado.

Le duc de l'Infantado est né, comme M. de Villèle, en 1773. Il fit, à la tête de son régiment, la campagne de Catalogne contre les Français. Il était, à cette époque, lié d'amitié avec le prince des Asturies, qui, à son avènement au trône, en fit son confident le plus intime, et lui accorda une faveur toute particulière. Néanmoins, lors de l'usurpation de Napoléon, il se rendit à la junte de Bayonne, reconnut le roi Joseph, et accepta du service de ce prince, qu'il abandonna peu après. Il reprit alors les armes pour son pays; mais, rangé sous les drapeaux de l'indépendance, il n'éprouva que des revers; et chargé d'une mission diplomatique pour l'Angleterre, il montra peu d'aptitude pour ce genre de fonctions. A son retour dans ses états, le roi Ferdinand l'appela dans son conseil, et l'admit dans la *camarilla*, où il fit preuve de beaucoup de zèle et d'activité en sévissant contre les libéraux. Aujourd'hui que M. le duc est porté à la présidence du conseil, ce zèle et cette activité vont prendre sans doute une nouvelle force. On peut regarder le duc de l'Infantado comme un des plus fervens propagateurs du servilisme.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Lugol, médecin de l'hôpital St. Louis, à Paris, vient de faire passer dans les journaux l'avis suivant :

Art. 1er. Il règne à Paris une épidémie très-meurtrière de petite-vérole.

2. En général, elle n'attaque point les personnes qui ont été vaccinées.

3. Elle épargne tous les établissements publics où on ne reçoit que des personnes qui ont été vaccinées.

4. Cette épidémie ne prouve que trop, malheureusement, qu'un grand nombre d'individus avaient négligé de se faire vacciner.

Elle prouve également la propriété préservatrice de la vaccine et ne peut laisser aucune excuse aux parens qui perdent leurs enfans par la petite-vérole.

On voit à Andrinople un tombeau de trois cent quarante pieds de hauteur; les colonnes, les frontons, les bas-reliefs sont en fer; les pilastres seuls sont en marbre rose, et les épitaphes sont des tablettes d'or pur, enrichies des dessins les plus exquis et les plus élégans. Ce tombeau est celui d'un juif qui abjura Moïse pour Mahomet et acquit une immense fortune en fournissant des Georgiennes et des Circassiennes au harem du grand-seigneur.

Un bottier, nommé Grotusen, vient de mettre en vente à Stuttgart, des bottes en fer battu de son invention. Ces bottes contiennent sous chaque pied une espèce de poêle échauffé avec de l'eau bouillante, et, au moyen d'une vis, le talon peut s'exhausser de dix-huit pouces.

Talma, Mlle. Mars, Léontine Fay et Potier, doivent paraître dans une représentation donnée à Paris au bénéfice de Darboville.

COMMERCE.

La compagnie cessionnaire de l'emprunt d'Haiti en ayant voulu céder six millions au public, au prix de 83 1/2, n'avait plus rien à vendre au bout de quelques heures. On sait que l'emprunt a été contracté à 80, ou 800 fr. par annuité de 1000 fr. portant intérêt de 6 p. 100, ce qui équivaut à 7 1/2 p. 100.

BOURSE D'ANVERS, du 11 novembre.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont éprouvé une baisse considérable: les certificats de Naples chez Falconet sont tombés à 78 3/8 et les métalliques à 5 p. 0/10 à 94 1/4.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 174 p. 0/10 de perte; le Londres court s'est fait à 39/9 et le papier à deux mois à 39/6; le Paris a éprouvé peu de demande, il ne s'est rien traité en Francfort; le Hambourg manque; il est demandé.

MARCHANDISES. — Il s'en est peu traité.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 10 novembre.

Dettes actives, 57 1/2 57. Différées, 1 1/8 1 1/16. Bill. de chance, 21 3/4 22 1/2 22. Synd. d'amort., 99 1/2 3/4 3/8. Rentes remb. 87 1/2 88 87 3/4. Lots d., 65 67. Act. de la soc. de comm. 97 1/2 98 97 3/4.

SPECTACLE.

De l'activité et du zèle, une bonne volonté que rien ne fatigue et ne rebute sont des qualités précieuses pour diriger une administration théâtrale; mais il faut y joindre du tact, du discernement, et je ne sais quel instinct à deviner le goût du public et à ne lui offrir que des ouvrages qui lui plaisent et qui l'attirent en foule. Réveillez-le sans cesse, prévenez la satiété et l'ennui, et vous l'amènerez peut-être à croire que les jours de représentation, il n'y a pas pour lui d'autres distractions possibles que le spectacle. La solitude qui attristait la salle, les sifflets qui se sont fait entendre dernièrement, sifflets dirigés plutôt contre les pièces que contre les acteurs, ont appris de reste que nous n'en sommes pas là. C'est dans la composition du répertoire qu'est surtout le siège du mal; il faut qu'une main habile et ferme en retranche tout ce qui le surcharge inutilement: vaudevilles niais, drames insignifiants, opéras usés de vieillesse. Ainsi qu'on nous fasse grâce de *sans Tambour ni Trompette*, où l'on ne trouve pas un seul trait à retenir; de la *Tapisserie*, la plus faible de toutes les productions de M. Duval, pleine de longueurs interminables, et dont tout le comique est confié à la famille de Darius; du *Legs*, que, malgré le talent

véritable qu'y montre M^{de} Boinet, le parterre ne veut plus accepter; du *Distrain*, qui a le malheur d'être trop vieux de cent ans, et qui ne peut plus nous offrir (j'en demande pardon à Regnard) qu'une fort triste distraction: ajouterai-je que le chef-d'œuvre de la scène française, le *Tartuffe* lui-même, sera impatiemment écouté, tant qu'Orgon et Cléante s'évertueront à estropier tous les vers de leurs rôles. Si j'en viens aux opéras, faut-il dire que la *Fausse Magie* ne piquera que médiocrement la curiosité dans la patrie de Grétry même, et qu'avant-hier peut-être des sifflets outrageans auraient servi plus d'une fois d'accompagnement à certains chanteurs, si la voix délicieuse et touchante de M^{de} Ste. Ange n'eût été posée à l'indulgence un parterre qu'elle charma; que *Camille*, ce drame où le ridicule se mêle à l'horrible, et que tous les accords de Daleyrac sauraient rajeunir, fait désertier les abonnés eux-mêmes; qu'enfin *Françoise de Poix*, malgré sa musique expressive et brillante, ne doit s'attendre qu'à un froid accueil, parce que cette pièce monotone a de plus le défaut d'être trop connue, et qu'il y est trop souvent question pour nous de la jeunesse et de la fraîcheur de l'héroïne. Mauvais calembourg à part, personne n'est plus tenté de revoir *Françoise deux fois*.

Je n'ai pas assisté à une seule représentation de cet opéra que je ne sois demandé comment MM. Dupaty et Bouilly, auteurs du poème, ont été assez malavisés, assez irrévérencieux pour faire jouer à François I. un rôle si peu convenable à sa dignité. L'excellente censure théâtrale n'existait donc point lors de la première apparition de cette pièce. Comment mettre en scène un grand prince, non pour le montrer occupé du bonheur public, mais des moyens de séduire l'épouse d'un de ses compagnons d'armes. En vérité c'est manquer au respect dû à la majesté royale. L'opéra d'ailleurs finit fort gaïement et le mari supporte à merveille la petite mystification à laquelle il a été en butte, rassuré qu'il est sur la fidélité de son épouse. Il est fâcheux qu'en ceci l'histoire et le théâtre ne soient pas d'accord. Si nous en croyons le chroniqueur Varillas, la fin de toute cette intrigue a été bien tragique. Suivant lui, la vertu de Françoise ne put résister aux séductions de son royal amant. Tant qu'il fut là pour la protéger, elle n'eut rien à redouter d'un mari jaloux. Mais lorsqu'à la suite de son aventureuse expédition dans le Milanais ce roi chevalier eut été fait prisonnier à Pavie, Françoise se trouva livrée sans défense au ressentiment d'un époux outragé. Sans pitié pour sa beauté et pour ses larmes, il enferma l'infidèle dans un appartement tendu de noir; puis dans des chirurgiens, vêtus de robes noires, escortés de six hommes masqués, se saisirent de l'infortunée, lui ouvrirent les veines aux bras et aux jambes, et ne la quittent pas que sa vie ne se soit écoulée avec son sang. Il est vrai que satisfait dans sa vengeance, le comte de Chateaubriand fit élever à sa femme un mausolée sur lequel on grava une très-honorable épitaphe composée par Clément Marot. Ce monument fut-il dû aux regrets ou au repentir, ou à la pensée de calmer le ressentiment du roi? c'est ce qu'on ignore: il ne paraît pas d'ailleurs que François I ait vengé ou du moins ait pleuré sa maîtresse; il est probable que de nouvelles amours le consolèrent bientôt de cette perte.

Ce prince, que la plupart des historiens présentent comme le modèle des vertus chevaleresques et proclament le père des lettres en France, a joui long-tems, grâce à la flatterie, d'une réputation qu'il était loin de mériter. Aujourd'hui que tout est soumis à une saine critique et qu'on n'admire plus sur parole, mais que l'on juge par les faits, ce prestige de grandeur qui entourait François I^{er} s'est éclipié, l'échafaudage de sa renommée s'est écroulé, et l'on ne voit plus en lui qu'un persécuteur implacable en matière de religion (témoins les malheureux hérétiques condamnés au supplice du feu, l'extermination des Vaudois, les sanglantes exécutions de Cabrières et de Mérindol), qu'un ennemi déclaré de la liberté de penser (témoins l'édit de 1535, par lequel le roi prohibe l'imprimerie sous peine de la hart, excellent moyen de prévenir les abus de la presse) enfin qu'un homme jouet de ses passions (témoins la funeste influence qu'exerçaient sur toutes les affaires la duchesse d'Angoulême, la comtesse de Chateaubriand et la duchesse d'Etampes, toujours pressées de servir leurs parens, leurs amis, leurs amans sur lesquels elles faisaient pleuvoir toutes les places et toutes les faveurs). Voilà, voilà celui que des historiens de cour ont long-tems célébré, et ont offert à l'admiration des peuples, alors qu'ils auraient dû le flétrir comme l'ennemi de la liberté et des mœurs.

Je m'aperçois que cette digression m'a fort éloigné du point de départ, j'y reviens sans autre transition, et je finis comme je voulais commencer, c'est-à-dire, en engageant la direction, dans ses propres intérêts, à rejeter toutes ces vieilleries, toutes ces nouveautés insignifiantes, qui pendant le premier mois d'abonnement ont occupé la scène (1), à ne pas oublier que *Robin des bois*, malgré sa vogue populaire, ne peut rester seul chargé des recettes, et qu'il succombera sous le fardeau, si Rossini ne vient en partager le poids et lui prêter sa main puissante.

(1) Je ferai une honorable exception pour le *Bénéficiaire*, la *Marsaïde*, et probablement pour les *deux Ménages* et le *Bureau de Joterie* que l'on nous donne demain dimanche.

CHARADE.

Je veux que ma charade, obscurément tournée,
Fatigue ton esprit un bon quart de journée,
Dussé-je, voir entre nous, cher lecteur
S'élever mon entier dans un accès d'humeur.
Pour tel couplet piquant on voit mon premier naître.
Atteindre mon second, le faire disparaître,
Voilà le moins souvent,
Ce que tu fais en le visant.

Le mot de la dernière énigme est *parfum de rose*.

TEMPÉRATURE DU 12 NOVEMBRE.

A 9 h. du mat. 7 1/2 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 8 d. au-dessus.

La *taxe du pain* est la même que celle de la semaine dernière.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 11 novembre.

Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Décès: 1 garçon, 2 filles, 1 homme, 2 femmes; savoir: Joseph Martin Denoël, âgé de 70 ans, tailleur, rue des Carmes, veuf en 3es noces d'Anne Marie Joseph Moreau.

Catherine Delbrouck, âgée de 84 ans, faiseuse de dentelles, faubourg Ste. Marguerite, veuve de Jean Wery, et épouse de Guillaume Libon.

Catherine Priverate, âgée de 40 ans, hottense, domiciliée à Ans, province de Liège, décédée en cette ville, épouse de Jean Pierre Gouders.

Mariages 2, savoir: Entre:

Dieudoané Rouma, armurier, faubourg St. Léonard, et Anne Joseph Leonard, sans prof., sur la Batte.

Noël Mouzon, ouvrier armurier, rue Pierreuse, et Anne Joseph Damsy, journalière, même rue, et veuve de François Sacré.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche 13 novembre, n° 13 du 1er. mois de l'abonnement, la 1re représentation de *Mes derniers Vingt sols*, ou le bureau de Loterie, nouveau vaudeville comique en un acte de MM. Ramon, etc. Suivi par la première représentation des *Deux Ménages*, ou le portefeuille, comédie nouvelle en 3 actes et en prose, de Picard; précédé par l'ouverture de *Jeune Henry*. Le spectacle sera terminé par une deuxième représentation (demandée) du *Bénéficiaire*, ou les contrariétés, etc. pièce comique, à 5 changemens à vue. On commencera à 5 heures un quart très-précis par le *Tableau parlant*, opéra bouffon. Les entr'actes seront très-courts.

Les enfans au dessous de sept ans payeront place entière, ceux au-dessous demi place. Les enfans de jeune âge ne seront point admis à l'amphithéâtre. — Lundi, relâche.

En attendant, la première représentation du *Valet de Chambre*, et le *Mari garçon*, opéra-comique nouveau retardé par l'indisposition de M. Maudouville, et la cinquième de *Robin de Bois*, etc. Incessamment les premières représentations de *l'Enfant trouvé*, ou le cabinet de l'Avoué, nouvelle comédie en 3 actes et en prose; les *Deux Cousins*, ou le *Tariffe des mœurs*, nouveau vaudeville en 3 actes; la *Vicille de 16 ans*, vaudeville en un acte; la reprise des *Folies Amoureuses*, opéra, et du *Justin de pierre*, comédie.

Au premier jour, une représentation extraordinaire des exercices de l'Alcide français.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche et lundi on jettera une roue de dindons chez DREUVA, aux Trois Roses, faubourg St. Gilles.

J. B. JACQUEMERRE, rue de la Wache, n. 751, à Liège, fabrique des chaises en tout genre; il en a un assortiment au dernier goût de Paris, qu'il livre à des prix très modérés.

Les Dlls. L. MAHOUX B. DE SARTORIUS, libraires, rue Souverain-Pont, n. 319, débitent :

Mémoires secrets et inédits pour servir à l'histoire contemporaine, recueillis et mis en ordre par M. Alph. de Beauchamp. Paris 1823; 2 vol. 8° : 5 fl. 67 cents des Pays-Bas. — Portefeuille de mil huit cent treize, ou tableau politique et militaire renfermant, avec le récit des événemens de cette époque, par M. de Norvins. Paris 1825; 2 vol. 8° : 7 florins.

Mémoires, ou souvenirs et anecdotes, par M. le comte de Ségur, de l'Académie française. Bruxelles 1825; 1er volume in-8. — Résumé de l'histoire de la littérature française depuis son origine jusqu'à nos jours, par une société de savans et de gens de lettres. Paris 1825 : 1 fl. 41 cents. — Nouvelle biographie classique, contenant, jusqu'à l'année 1824, la liste des principaux personnages de tous les pays, ainsi que leurs actions et leurs ouvrages les plus remarquables. Paris 1825; 1 vol. in-8° : 3 fl. 30 cents. — Œuvres de M. G. Delavigne. Bruxelles 1825; 3 vol. in-18 : 3 fl. 53 cents. — Œuvres poétiques de M. A. Delamartine. Bruxelles 1825 : 3 fl. 53 cents. — Régismond de Bourgogne, tragédie en cinq actes, par J. P. G. L'Amet. Paris 1825 : 1 fl. 64 cents. — Elfrida, ou la vengeance, tragédie en cinq actes et en vers, par Ed. Smits. Bruxelles 1825 : 1 fl. 17 cents. — Les martyrs de Souly, ou l'Épire moderne, tragédie en cinq actes, par M. Népomucène-Lemercier, de l'institut royal de France. Paris 1825 : 1 fl. 89 cents. — Le Roman, comédie en cinq actes et en vers, par M. Delaville-Mirmont. Bruxelles 1825 : 94 cents. — Les deux écoles, ou le romantique et le classique, comédie en trois actes et en vers, par MM. Jh. Léonard et Ader.

Chefs-d'œuvres historiques de sir Walter Scott, ou portraits, tableaux et descriptions historiques tirés des romans de cet auteur. Paris 1825 : 4 vol. in-12 : 5 fl. 14 cents.

Chimie minéralogique ou méthodes concises et faciles, démontrées par l'expérience pour déterminer immédiatement la nature et la valeur des différentes mines métalliques et autres substances minérales, par Frédéric Joyce, chimiste manipulateur, traduit de l'anglais sur l'édition de 1825 par Ch. Coulier. Paris 1825; 1 vol. in-12 : 2 fl. 36 cents. — La chimie enseignée en 26 leçons, ouvrage traduit de l'anglais sur la 12e édition, orné de 12 planches, par M. Payen. Bruxelles 1825; 1 vol. in-12 : 2 fl. 36 cents.

L'horticulteur français, ou le jardinier amateur, par M. Pirole, cultivateur, amateur et ancien rédacteur du Bon Jardinier; ouvrage orné de planches. Paris 1825; gros vol. in-12 : 4 fl. 30 cents.

Cours élémentaire et pratique de dessin linéaire d'après les principes de Pestalozzi, orné de 48 planches dessinées par L. Hockart. Paris 1823, grand in-4° : 6 fl. 14 cents.

De la discipline judiciaire, par M. G....., auteur de plusieurs ouvrages sur la législation. Paris 1825; 1 vol. in-8° : 3 fl. 30 cents.

Dictionnaire universel de droit français, par J. B. J. Paillet. Paris 1825; 1er. vol. 8° : 2 fl. 36 cents.

Almanach de Gotha pour l'année 1826.

Les mêmes libraires tiennent magasin de papeterie, fournitures de bureau, registres de commerce, lignés et non lignés, tous les articles relativement au dessin et à la peinture, parfumerie et véritable eau de Cologne de J. M. Farina.

LITTÉRATURE.

Petite grammaire des grammaires ou abrégé des meilleurs traités sur la langue française, vol. in-12. Liège 1825. Imprimerie de V. DUVIVIER et fils, rue Vinave d'Isle, n. 603. Prix 1 fl. 41 c. P.-B.

Cette grammaire est un abrégé libre de celle de Girault-Duvivier, 2 vol. 8°, qui, comme on sait, est la plus parfaite qui

existe en France, qui a reçu les suffrages de l'institut, académie française, etc. etc., qui l'a reconnue utile pour les travaux et la rédaction du dictionnaire. Cet excellent abrégé a reçu la sanction de tous les grammairiens et littérateurs distingués, à qui il a été soumis avant d'être livré à l'impression.

Cette grammaire peut être expliquée en 5e., 4e. et 3e. L'auteur l'a enrichie de plus de 800 phrases vicieuses et l'a terminée par un traité complet de verisification française.

La plupart de nos grammaires laissent beaucoup à désirer, ou n'abordent qu'en tremblant les difficultés; de sorte qu'après les avoir consultées, on ne recueille d'autres fruits de ses recherches que de l'incertitude et des doutes; mais dans celle que nous offrons au public, *Vangelas*, *Corneille*, *Arnaud*, *Lancelot*, *d'Olivet*, *Dumarsais*, *Beauzée*, *Girard*, etc., etc, et plusieurs grammairiens modernes, l'académie française, surtout, vous dicteront leurs arrêts.

Cet ouvrage qui a été fait pour être mis entre les mains des jeunes gens, se recommande particulièrement aux athénées, aux directeurs et directrices de pensionnats, comme un code littéraire, où l'académie et les grands auteurs, ont donné leurs décisions.

Cet ouvrage se trouve aussi chez Melles. MAHOUX et DE SARTORIUS.

PARFONDRY, der. 10 l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises

Un beau poêle à colonne, tout neuf, à vendre de rencontre. S'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre un corps de ferme situé au bois de St-Gilles, près Liège, consistant en maison d'habitation, grange, étable, fournil, jardin, terres, prairies, houblonnière et un petit bois, ne formant qu'un ensemble et de la contenance de 5 bonniers 75 perches 44 aunes carrées des P.-B. S'adresser au notaire PARMENTIER, place de la Comédie.

(626) Lundi 28 du courant, à deux heures de relevée, le notaire RICHARD exposera en vente dans son étude : 1° Le château de Haccourt, partie meublée, réunissant toutes les commodités et les agrémens possibles, avec deux bonniers soixante deux perches carrées ou environ y contigus, consistant en jardin légumier et fruitier, vergers, bosquet et étang, sis près de la grande route de Liège à Maëstricht, à même distance de ces deux villes, et à proximité de l'église de Haccourt; plus une ferme avec neuf bonniers quarante-six perches de prairie et terre de première qualité, affermés au prix de 286 florins des Pays-Bas. L'acquéreur aura la jouissance du tout à compter de son adjudication, ainsi que toute sûreté et facilité pour le paiement. Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de quinze mille florins des P.-B. Dans l'entretems, le notaire peut traiter de gré à gré.

(571) Les acquéreurs de bois et de domaines nationaux, peuvent se procurer chez moi des valeurs admissibles en paiement de leurs adjudications; j'ose espérer qu'ils seront satisfaits du prix et des conditions; je me charge aussi de procurer avec activité et à un taux très modéré, des actions Guebhard emprunt royal d'Espagne (dont le remboursement est affecté sur la rente annuelle à charge du clergé d'Espagne, à titre de subsides, et sur le produit de la dime), des 5 p. c. consolidés français, des dettes actives hollandaises pour particuliers, fabriques, bureaux de bienfaisance et percepteurs; des actions de société de commerce hollandaises et rhénanes; enfin toute autre valeur dont on peut désirer l'achat: je change aussi toutes les monnaies d'or et d'argent.

M. F. J. FRÉSART, rue vis-à-vis Ste-Croix, n. 867.

() A LA GUIRLANDE DE ROSES, RUE DU PONT-D'ISLE, N° 837.

Mde. RAIKEM-LONHIENNE a l'honneur d'annoncer son retour de Paris. Elle s'y est assortie dans les premiers magasins de cette capitale de tout ce que la mode et le goût ont créé pour la saison d'hiver, les assemblées, sociétés et réunions. Cet assortiment consiste en étoffes de toute espèce pour robes; satin ture, dauphine, hortensine, asgarde, gros de Berlin, barrège-grenadine, gros de Naples, marcelinne, satin et velours de soie; indépendamment des belles qualités, ces étoffes présentent les couleurs les plus recherchées, telles que Charles X, Jocko, Haïti, oiseau de paradis, Almaviva, bouclier d'Ibrahim et autres; mérinos français, de Saxe, et circassiennes dans les mêmes nuances; plus, écharpes vestalines à palmes d'or et d'argent, dauphines, zéphir d'Iris, etc., cols riches en mousseline et tulle brodés, idem en crêpe lisse; agraffes dorées et argentées pour manteaux; boucles idem très riches pour ceintures; sacs Popelsko, Robin des bois, Jocko, dauphin et autres; rubans satins ombrés; idem gros grains en grandes et moyennes largeurs; blondes blanches et noires pour cornettes; volans et garnitures de robes et manteaux; bas de soie et de coton unis et à jour; gilets en velours nués et ombrés; crêpe, gaze, tulle; enfin tout ce que les fabriques de Lyon, Nismes et Paris produisent pour le moment en nouveautés.

Elle se charge de la confection des manteaux dans le genre adopté maintenant à Paris.

MONSIEUR, tapissier, rue Vinave-d'Isle, n. 600, vient de recevoir de Paris, les nouveaux modèles pour rideaux, draperies, ameublemens de salon, etc., nouvel assortiment de chaises garnies, fauteuils, canapés et autres meubles en acajou; franges de coton, de soie, de laines etc. pour rideaux, étoffes de tous genres pour meubles, tapis de tables, de pieds et pour voitures. Crins de toutes qualités.

() Mardi 15 novembre 1825, à neuf heures du matin, chez le Sr. Dubois, à la Gloixhe, S. Exc. S. le prince Paul d'Arenberg fera vendre par le notaire DELVAUX, quantités de portions de beaux bois taillis croissant dans les bois de Hautepeppe, et quantité de beaux chênes, à crédit.

DERIBAU COURT, rue Neuvice, au Sauveur, achete couronnes, louis légers, et toutes monnaies quelconques.

(635) A vendre ensemble ou séparément trois parcelles du terrain de Saint-Lambert, à Liège, sur lesquelles doivent être bâties trois maisons dont la situation, très propre au commerce, réunira tous les avantages désirables; les fondations de ces maisons sont déjà construites, et le propriétaire ferait le sacrifice de leur valeur, le prix auquel il céderait lesdites parcelles n'excédant pas celui de la vente que la ville lui en a faite; il accorderait en outre les plus grandes facilités pour le payement. S'adresser au notaire RICHARD.

La dame Anne-Marie Murson, rentière, demeurant à Liège, épouse de Maître Joseph Hubert, avoué licencié au tribunal civil de Dinant et celui-ci même, informent un chacun, qu'ils ne reconnaissent et ne reconnaîtront aucun acte d'obligation reconnaissance, quittance ou acte quelconques, autres que ceux signés par eux, n'ayant jamais autorisé personne à souscrire ni à contracter aucune dette en leurs noms ni aucun acte de cette espèce. L'épouse HUBERT, née MURSON.

CHABOUD, teinturier-dégraiseur, rue Gerardrie, n. 630, en face de celle de St. Gangulphe, prévient le public qu'il est le seul de son nom, dans cette rue, qui fasse le même état.

La veuve CHARLES, née DENEUMOU LIN, place Saint-Denis n. 743, a reçu un assortiment de belles toiles de Brabant de toute largeur, ainsi que superfine de 473, huile épurée et de navette, lin de Flandre, chandelles de Brabant et fromages d'Hollande; le tout de première qualité et au plus juste prix.

Maison sous la petite Tour, n. 71, avantageuse pour le commerce, à vendre et à rendre. S'adresser Hors-Château, n. 435.

(631) La maison des enfans feu Jean Nahon, avantageusement placée pour le commerce, rue à la Goffe, n. 1028, en cette ville, n'ayant pas été adjugée le 7 courant, à défaut d'amateurs, sera remise aux enchères le samedi 19 présent mois, deux heures de relevée, sur la mise à prix de quatre mille florins P. B., en l'étude du notaire soussigné, rue Sœurs-de-Hasque, n. 281, où le cahier des charges est déposé, ainsi que chez Mre LHOEST, avoué, rue sur Meuse, n. 384. DEBEVE, notaire.

F. FRÉDÉRIX, demeurant rue St. Jean-en-Ile, n. 793, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert chez lui des cours de langue hollandaise, française et d'arithmétique et qu'il tiendra en même tems des pensionnaires à un prix modique; on ne parle chez lui que le hollandais.

Très belle chambre garnie et cabinet à louer avec pension ou non; ainsi que deux forté-piano.

A louer, place St-Paul, à des personnes tranquilles, un appartement composé de tout un rez-de-chaussée, décoré à la moderne et ayant vue sur la place, avec chambres de domestiques, cuisine, cave et grenier à volonté.

S'adresser chez les Dlls. MANOUX et de SARTORIUS, libraires, rue Souverain-Pont.

() Jeudi 17 novembre 1825, à midi précis, le notaire DELVAUX vendra au rivage de Chokier quantité de nacelles de bois, savoir: gros chênes, vernes, poutres, bois de fosse, hêtres, élançons, etc. Argent comptant.

(633) Mardi 15 novembre 1825, vers les deux heures de relevée, il sera vendu à l'hospice des Orphelins, rue Agimont, à Liège, une forte partie de vieux meubles, onze colonnes en bois et plusieurs tas de wères, posselets et vieux bois dont une partie propre aux mécaniciens et ébénistes. On pourra voir les objets la veille de la vente, qui se fera argent comptant.

AVIS DE MESSAGERIES.

L'administration des messageries royales de veuve B. Lemaire et L'Eclair, réunies à Bruxelles, a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs et le commerce que, par suite de nouveaux arrangements pris avec l'entreprise des messageries de la dame veuve Loos d'Anvers, SON SERVICE DE JOUR de Liège à Anvers, Bruxelles et retour passant par la route d'Oreye, se fera dorénavant directement sans aucun retard ou changement de BUREAU A LOUVAIN. Le trajet d'Anvers à Liège se fait régulièrement en 10 et de BRUXELLES en 9 HEURES. Elle se recommande à la bienveillance du public.

Samedi 26 novembre 1825, il sera procédé devant M. le juge de paix de Huy, dans la salle de ses séances, dix heures du matin, à l'adjudication définitive de la maison sise à la Sarte, près de Huy, sur la route du Condroz, avec bâtimens ruraux et jardin.

Les enchères seront ouvertes sur 1427 fl. 50 cents, montant de la dernière offre à l'adjudication préparatoire.

S'adresser, pour connaître les conditions, à Mre. GRÉGOIRE, notaire, à Huy.

() Quartier à louer pour une ou deux personnes tranquilles et sans enfans, rue du Pot-d'or, n. 684.

Une fille d'un âge mûr, sachant faire la cuisine, le pain, cherche à se placer. S'adresser au n. 15, pont d'Avroy.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu un nouvel envoi d'huîtres anglaises.

Il vient aussi de recevoir une partie de beurre frais de Hollande, toute première qualité.

W. de MOLL, artiste pour les BANDAGES HERNIAIRES, perfectionnés par lui et qu'il donne à l'épreuve, est actuellement domicilié aux degrés de St-Pierre, n. 17, à Liège.

C. A. SCHACTERS, rue devant les Carmes, n. 427, à la Botte d'or, a l'honneur de prévenir le public qu'il peint en miniature et garantit la ressemblance; à un prix très modéré.

PIRNAY-GILON, marchand-tailleur, rue Vinave-d'Ile, n. 601, prévient MM. les amateurs qu'il est de retour de son voyage de Paris, que sur trois à quatre jours, il sera possesseur de nouveaux modèles, savoir: habits, redingotes, pantalons et gilets.

(641) On a perdu dans la matinée du 10, un petit chien, race anglaise, ayant une sonnette au col. Récompense à qui le remettra rue St-Adalbert, n. 751.

() A vendre de gré à gré

1. Une maison avec étables, écuries, grange, jardin et prairie arborée, contenant ensemble 130 perches P.-B., situés en lieu dit *Ruelle-delle-Tour*, commune de Fexhe-lez-Slins, tenant du levant et du midi au chemin.

2. Une pièce de terre à labour de 17 perches 438 palmes, sise en la même commune, en lieu dit *Fond du Chêne*, tenant du levant et du midi à Arnold Sauveur.

3. Une pièce de terre à labour, sise au même endroit, de 61 perches et 32 palmes, tenant du nord aux enfans Laurent Wathar et du levant au chemin de Trez.

S'adresser au notaire PAQUE, rue St-Hubert, ou à l'ancien notaire HAUZEUR, rue Pied-de-Bœuf, à Liège.

Au magasin de soieries, à prix fixe, place derrière la Comédie, n. 713.

J. LÉONARD, tenant ledit magasin, a reçu une forte partie de toffes de soie pour robes, qu'il vend prix de fabrique.

Son magasin est toujours fourni de levantine, gros de Naples, marceline, en couleurs des plus nouvelles, gilets, bas de soie, cravattes, schals longs et carrés, velours, étoffes de soie pour ornemens d'église; le tout de première qualité.

L'épouse BERTRAND-CHABOUD prévient qu'elle continue à travailler rue Vinave-d'Ile, n. 44, avec le même procédé que chez son père; elle lave pantalons, gilets, robes de crêpe et de satin, robes de mérinos, sans les découdre, lave tulle, blonde, fichus et schals sans se servir de crochets, et leur rend un lustre à neuf, ainsi que les manteaux de dame, sans les raccourcir; elle peut même les rendre plus longs, si on le désire, et toutes étoffes quelconques; le tout à juste prix. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, se ront satisfaites de son exactitude.

Trois maisons contigues sises au coin de Herve, à vendre ensemble ou séparément. S'adresser chez le sieur François MOREAU, maître maçon, à Herve, n. 470, chez lequel il y a à vendre deux bonnes pierres à moudre le grain, avec leurs accessoires, qui ont servi à un moulin à vapeur et qui peuvent être placées à un moulin à l'eau.

La Société de l'Union Belge et Etrangère, autorisée par arrêtés royaux, a commencé le 1er novembre,

1°. A fonder à des taux avantageux des rentes viagères immédiates dont le rentier entre de suite en jouissance; des rentes viagères différées, dont le service commence à une époque déterminée, et des rentes viagères croissantes, qui augmentent d'année en année.

2°. A assurer un capital ou une rente viagère, soit à un enfant qui vient de naître ou encore en bas âge, lorsqu'il atteindra sa majorité ou formera son établissement, soit à toute personne, dès qu'elle sera parvenue à un âge déterminé; ce dernier mode de placement est surtout profitable aux militaires et aux employés.

La société reçoit aussi toute proposition d'assurance contre incendie des bâtimens, meubles et marchandises, et d'assurance, en cas de décès, d'un capital ou d'une rente à des personnes à désigner.

Le capital social formé par actions offre une vaste garantie aux assurés, qui de plus sont admis à partager, concurremment avec les actionnaires les bénéfices de la société, sans devoir courir les chances de la perte, et sont appelés à participer à l'administration et à surveiller eux-mêmes leurs propres intérêts.

Bureaux de la direction, à Bruxelles, rue des Dominicains, sect. 5 n. 757.

DIRECTION, Commissaires, MM. J. Crumpipen, C. Renner, J. Herla, H. Evenepoel, H. Mary, C. Carton de Familleureux, Thiry, G. Beekmans, C. Greindl.

Administrateurs. MM. le baron Van Volden de Lombeke, F. Anspach, le baron G. de Mevius, Claessens-Moris, X. Bernard, le baron F. de Vischer, E. Mary, administrateur permanent, L. Claessens, trésorier.

La société a des agens dans tout le royaume et à l'étranger.

Agent principal à Liège, J. H. Demonceau, commissionnaire en marchandises, sur la Batte, n. 1093, chez qui on est prié de se présenter pour tous renseignemens ultérieurs, propositions d'assurance et demandes d'actions.